



Pas de declaration a la chambre commerce

Par **moun_old**, le **29/05/2007** à **15:17**

Bonjour

Mon probleme est le suivant

J'ai inscrit mon fils a une auto ecole de saint andre relire a une agence de lille le 14/04/07 avec signature d'un contrat entre l'auto ecole de st andre et moi pour le permis avec 1er reglement le 14/04 (regler), 2eme reglement le 14/05 et dernier reglement le 14/06 tous les deux non regler a ce jour.

Suite a des rumeurs que l'auto ecole de st andre aurait des difficultes financieres, j'ai telephoner a la chambre du commerce et au tribunal.

Ils me disent tous les deux que l'agence auto ecole de lille n'a pas de difficultés declarer MAIS QU'IL N'Y A PAS D'AGENCE AUTO ECOLE DE SAINT ANDRE RATACHE
Que dois je faire?

Par **Jurigaby**, le **29/05/2007** à **21:28**

Bonjour.

Pourquoi ne pas leur laisser une chance de poursuivre et d'honorer le contrat?

Le fait qu'il ne soit pas inscrit au RCS ne vous prive pas de grand chose.
Cdt.

Par **moun_old**, le **30/05/2007** à **09:34**

Bonjour*

Merci pour votre réponse, mais si l'auto école me reclame les deux autres versements ?
Comprenez que je n'ai pas envie de prendre le risque de verser le reste des sommes
(qui représentent pour moi plus d'un mois de salaire car je travaille a temps partiel et que je
ne pourrais en cas de malheur plus repayer le permis a mon fils)

alors que si ils ont des soucis financiers ils peuvent fermer l'agence comme si de rien était
puisque officiellement l'agence n'existe pas.

Vous comprenez ?

Par **Jurigaby**, le **30/05/2007** à **12:53**

Si officiellement l'agence existait, je ne vois pas vraiment ce que ça changerait..

Dans les deux cas, il faudra une procédure judiciaire pour récupérer votre argent et vous ne
pourrez pas le récupérer tant que l'entreprise respecte bien le contrat.

Cdt.